



BUGEYSUD
Cercle de qualité

Compte-rendu du conseil communautaire

Séance du mardi 14 avril 2015 – 18h.30

ARTEMARE (Salle des fêtes)

Membres en exercice : 65

Date de convocation : Jeudi 2 avril 2015

Membres présents : 54

Secrétaire de séance : Mme Claudine WICKE

Votants : 58

M. ABRY Marcel	Mme DA SILVA Isabel – Excusée Pouvoir à M. HEDON	M. PETIT Thierry
M. ANDRE-MASSE Franck	M. DELARUELLE Yves - Excusé	M. PHILIPPE Alain
M. BAL Serge	Mme DESCHAMPS Marie-Hélène	M. PLANTIN Guy
Mme BELLEMAIN Michelle	M. DESCHAMPS Roland	M. PUTHOD Bernard
M. BERARDI Christophe - Excusé	M. FOGNINI Jean-Marc – Excusé Pouvoir à M. RODRIGUEZ	M. QUINARD Julien
M. BERGER Charles	M. GAMBERINI Paul	M. RAMON Michel
M. BERTHET Jean-Michel	M. GENS Marcel	M. REUTER Bernard
M. BERTHET Pierre	M. GERIN Georges	M. RODRIGUEZ Philippe
M. BIJOT Jean-François	M. GIREL Jean	Mme ROLLINSON Caroline
Mme BIONDA Annie	M. GUERIN Cyrille - Absent	M. ROPELE Jean-Pierre
M. BLANC Jean-Paul Mme WICKE Claudine - Suppléante	Mme GUILLON Pascale	M. ROUX Pierre
M. BONNARD Didier	M. HEDON Jean-Yves	M. SAUREL Alain
M. BOUVIER Georges	M. JACQUIER Laurent – Excusé	Mme SILLAUME Dominique - Absente
M. BUET Marc	M. JANET Guy	Mme THEVENOT Nadine - Absente
Mme CAMINET Régine	Mme LACHIZE Sandrine	Mme TREILLÉ Odile
M. CASTIN Régis	M. LAHUERTA Dimitri	M. TURELLO René
Mme CHARMONT-MUNET Mireille	Mme LONGE Anne-Laure	Mme VICTOR Joëlle
Mme COMET Claude – Excusée Pouvoir à Mme GUILLON	M. MARIÉ Patrick	M. VINCENT Xavier
M. CONAND Jean-Paul M. JACOB Yves – Suppléant	M. MARTIN-BARBAZ Denis	M. VUILLEROD René
Mme COUTTET Nathalie	Mme MASNADA Liliane	Mme VUILLOUD Véronique
M. CUEILLE Gérald - Excusé	M. MATHIEU Michel	M. WAELPUT Daniel
Mme DA COSTA Angelica – Excusée Pouvoir à M. LAHUERTA	M. PERTICOZ Bernard	

1.- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 mars 2015

L'assemblée n'émet pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 11 mars 2015.

ADMINISTRATION GENERALE

2.- Informations sur les décisions du Président entre le 12 mars et le 14 avril 2015

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, M. le Président informe le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties à savoir pour la période du 12 mars au 14 avril 2015 :

- de la conclusion des marchés publics et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

N° marché	Objet	Attributaire	Montant € HT
2015-6	Mission de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) pour la construction d'une capitainerie sur le site portuaire de Virignin	APAVE 01250 St Just	2 640,00 €
2015-7	Accompagnement des professionnels de santé du secteur de Belley pour l'élaboration d'un projet de santé (ainsi que sa déclinaison informatique, juridique et économique)	DIOTIMA 07340 St Jacques d'Atticieux	20 080,00 €
	Location canoës et vélos électriques pour Avirhône 2015	PROLYNX 74910 Seyssel	2 400,00 € (TTC)
	Logiciel de gestion relation clients – partenaires du développement économique	ACTEDEV 35400 St Malo	5 388,00 €
	Matériaux pour remise en forme voirie VC37 à Brens	MBTP 73 St Genix sur Guiers	2 009,94 €
	Signalisation Belley	SES Nouvelle 69120 Vaulx en Velin	4 333,29 €
	Produits phytosanitaires pour communes	TERRE D'ALLIANCE 01300 Peyrieu	6 085,36 €
	Etude géotechnique Avenue Charles Vulliod à Belley	SOL ETUDE 74371 Pringy	2 000,00 €

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

3.- Compte de gestion 2014

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- considérant les comptes de gestion de l'exercice 2014 transmis par M. le Trésorier de Belley,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- après avoir statué sur :
 - l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,
 - l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que les comptes de gestion (principal et annexes 16) dressés pour l'exercice 2014 par le receveur visés et certifiés conformement par l'ordonnateur n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

- Arrivée de Mme Sillaume

4.- Comptes administratifs 2014 (budget principal et 16 budgets annexes)

En l'absence de M. le Président, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratifs des budgets suivants :

Budget principal	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	+ 4 083 840.70 €	- 745 945.87 €	+ 3 337 894.83 €
Budget annexe Maison médicale	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	+ 11 750.27 €	- 10 865.31 €	+ 884.96 €

Budget annexe ZA en Sauvy	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	+ 1 630.42 €	+ 118.23 €	+ 1 748.65 €
Budget annexe Maison de la Presse	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	+ 9 858.55 €	- 1 992,24 €	+ 7 866,31 €
Budget annexe Camping site lac	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	+ 48 719.64 €	- 47 493.21 €	+ 1 226.43 €
Budget annexe ADS	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	+ 55 405.70 €	+ 39.10 €	+ 55 444.80 €
Budget annexe Photovoltaïque	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	5 633.79 €	- 2 474.76 €	+ 3 159.03 €
Budget annexe Lot. PAF 2 Béon	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	+ 21 619.72 €	+ 28 074.27€	49 693.99 €
Budget annexe Dvp industriel	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	-	+ 50 355.53 €	+ 50 355.53 €
Budget annexe Assainissement	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	+ 12 249.10 €	+ 331 782.99 €	+ 344 032.09 €
Budget annexe AR OROFUSION	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	+ 96 012.25 €	- 95 315.56 €	+ 696.69 €
Budget annexe SPANC	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	-	-	-
Budget annexe Port de plaisance	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	-	+ 5 331.28 €	+ 5 331.28 €
Budget annexe Atelier-relais	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	+ 402.62 €	- 4 846.12 €	- 4 443.50 €
Budget annexe ZA pré du pont	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	-	-	-
Budget annexe ZA Ousson nord	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	- 3 229.07 €	-	- 3 229.07 €
Budget annexe ZAC de la Picardière	Section fonctionnement	Section d'investissement	Résultat
	-	- 120 587.94 €	- 120 587.94 €€

• Arrivée de Mmes Comet et Thévenot.

5.- Affectation des résultats

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité l'affectation des résultats des comptes administratifs des budgets suivants :

Budget principal	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement
	3 337 894.83 €	745 945.87 €
Budget annexe Maison médicale	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement
	884.96 €	10 865.31 €
Budget annexe ZA en Sauvy	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement
	+ 1 630.42 €	-
Budget annexe Camping site lac	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement
	1 226.43 €	47 493.21 €
Budget annexe ADS	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement
	55 405.70 €	-
Budget annexe Photovoltaïque	Report en fonctionnement	Couverture du besoin d'investissement
	3 159.03 €	2 474.76 €

Budget annexe Lot. PAF 2 Béon	Report en fonctionnement 21 619.72 €	Couverture du besoin d'investissement -
Budget annexe Dvp industriel	Report en fonctionnement -	Couverture du besoin d'investissement -
Budget annexe AR OROFUSION	Report en fonctionnement 696.99 €	Couverture du besoin d'investissement 95 315.56 €
Budget annexe Port de plaisance	Report en fonctionnement -	Couverture du besoin d'investissement -
Budget annexe Atelier-relais	Report en fonctionnement -	Couverture du besoin d'investissement 402.62 €
Budget annexe ZA Ousson nord	Report en fonctionnement 3 229.07 €	Couverture du besoin d'investissement -
Budget annexe ZAC de la Picardière	Report en fonctionnement -	Couverture du besoin d'investissement -

6.- Taux des taxes directes locales et TEOM

6.1.- Taux des taxes directes locales

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit pour 2015 :

- taxe d'habitation :	3,62 %
- taxe sur le foncier bâti :	3,57 %
- taxe sur le foncier non bâti :	11,97 %
- cotisation foncière des entreprises :	24,74 %

6.2.- Taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de Bugey Sud à l'exclusion des communes de Colomieu, Brégnier-Cordon, Izieu, Saint-Bois et Saint-Benoit pour 2015

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer les taux des Taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de la Communauté de communes Bugey Sud à l'exclusion des communes de Colomieu, Brégnier-Cordon, Izieu, Saint-Bois et Saint-Benoit pour 2014 comme suit :

Zone de perception	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Taux votés pour 2015	Produits attendus 2015
Zone 1	26 512 685 €	8.07 %	2 139 573.68 €
Zone 2	11 071 €	5.65 %	625.51 €

Mme Guillon demande pourquoi il y a deux zones de perception.

M. Deschamps répond que cela correspond à deux niveaux de collecte différents. D'une manière générale, les ménages bénéficiant du taux réduit doivent apporter leurs ordures ménagères à des points de ramassage généralement éloignés de leur domicile.

6.3.- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur les communes de Colomieu, Brégnier-Cordon, Izieu, Saint-Bois et Saint-Benoit pour 2015

Le conseil communautaire décide de fixer le taux de TEOM sur les communes Colomieu, Brégnier-Cordon, Izieu, Saint-Bois et Saint-Benoit comme suit :

Zone de perception	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Taux votés pour 2015	Produits attendus 2015
Zone unique	1 687 711 €	7.93 %	133 835.48 €

M. Guillon demande pour quelles raisons ces cinq communes ne sont pas intégrées à la collecte du SIVOM du Bas-Bugey.

Mme Charmont-Munet répond que cette mutualisation se fera inévitablement d'autant que les marchés de la Communauté de communes et du SIVOM arrivent à échéance au même moment c'est-à-dire le 31 décembre 2016. Elle souligne qu'il est difficile de dénoncer des marchés en cours et qu'il est sans doute préférable d'attendre leur terme.

Pour M. Vuillerod, il s'agit de comparer les deux services sur des bases comparables et étudier soit un exercice complet de la compétence par le SIVOM, soit un exercice complet et direct de la compétence par la Communauté de communes.

M. Vincent rappelle que cette proposition de mutualisation a déjà été faite en commission environnement mais qu'elle a été refusée en première approche par M. le Président et M. Jimenez dans l'attente d'une étude financière plus précise.

A des fins d'anticipation, M. Vincent souhaite que le conseil communautaire se prononce lors d'une prochaine séance sur l'intégration de ces cinq communes au périmètre du SIVOM du Bas-Bugey.

M. le Président expose qu'une position sera prise après une étude globale et non à charge.

7.- Budgets primitifs 2015 (budget principal et 15 budgets annexes)

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 11 mars 2015 et au vu des propositions de budgets primitifs 2015 (principal et annexes) approuvés par la commission des finances lors de sa réunion du 2 avril 2015, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2015 équilibrés en section de fonctionnement et en section d'investissement, en dépenses et recettes pour les montants suivants :

Budget principal	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	19 561 511,76 €	7 883 483,66 €	27 444 995,42 €
Budget annexe Maison médicale	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	118 889,68 €	75 393,86 €	194 283,54 €
Budget annexe ZA en Sauvy	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	77 945,60 €	76 315,18 €	154 260,78 €
Budget annexe Camping site lac	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	41 646,00 €	62 493,21 €	104 139,21 €
Budget annexe ADS	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	199 011,70 €	10 496,10 €	209 507,80 €
Budget annexe Photovoltaïque	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	11 001,03 €	9 296,76 €	20 297,79 €
Budget annexe Lot. PAF 2 Béon	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	33 545,45 €	40 000,00 €	73 545,45 €
Budget annexe Dvp industriel	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	20 500 €	70 855,53 €	91 355,53 €
Budget annexe AR OROFUSION	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	62 739,31 €	145 264,76 €	208 004,07 €
Budget annexe SPANC	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	43 767,27 €	1 184,00 €	44 951,27 €

Mme Charmont-Munet informe l'assemblée que dans la journée elle a eu confirmation que l'article L. 2224-2 du C.G.C.T. permet de subventionner le budget annexe d'assainissement non collectif pendant les cinq premières années de sa création. A cet effet, elle propose d'affecter une subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe SPANC d'un montant de 40 000 €.

A l'unanimité des membres présents, les modifications suivantes sont acceptées :

- Budget principal : 6748 - autres subventions exceptionnelles : + 40 000 €
022 - dépenses imprévues : - 40 000 €
- Budget annexe SPANC : 774 - subventions exceptionnelles : + 40 000 €
7062 - redevances d'assainissement non collectif : - 40 000 €

Budget annexe Port de plaisance	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	132 123,07 €	1 229 459,00 €	1 361 582,07 €
Budget annexe Atelier-relais	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	94 400 €	524 241,62 €	618 641,62 €
Budget annexe ZA pré du pont	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	151 461,92 €	123 461,92 €	274 923,84 €

Budget annexe ZA Ousson nord	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	104 761.19 €	104 761.19 €	209 522.38 €

Budget annexe ZAC de la Picardière	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	1 686 088.00 €	1 614 675.94 €	3 300 763.94 €

Budget annexe Actipôle	Section fonctionnement	Section d'investissement	Total
	130 000.00 €	3 035 000.00 €	3 165 000.00 €

Mme Guillon demande si l'on a des entreprises intéressées pour une implantation sur ce site.
M. Lahuerta répond qu'il y en avait quelques unes mais qu'elles sont repoussées faute de bâtiments présents sur place.

8.- Subvention 2015 à l'association « Belley Bugey Sud Tourisme »

Mme Charmont-Munet rappelle la convention d'objectifs entre la Communauté de communes et « Belley Bugey Sud Tourisme » en date du 28 mars 2014 ainsi que l'avenant n°1 du 18 décembre 2014.
Considérant qu'il y a lieu de fixer le montant de la subvention pour l'année 2015 conformément à l'article 4 de la dite convention qui précise que la Communauté de communes fixera annuellement par délibération l'attribution de crédits de fonctionnement, Mme Charmont-Munet propose d'attribuer au titre du présent exercice une subvention d'un montant de 300 000 €, destinée à couvrir les frais de fonctionnement courant de l'association.

Il est souligné que ce montant comprend le reversement du produit de la taxe de séjour de l'exercice 2013 encaissé en 2014.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

9.- Amortissement : modification de la délibération du 30 septembre 2014

Mme Charmont-Munet rappelle la délibération du conseil communautaire en date du 30 septembre 2014 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles.

Considérant que des modifications sont à apporter sur les durées d'amortissement des biens immeubles « maison médicale » et « bâtiment base multimodale d'aviron », elle propose les nouvelles dispositions suivantes :

- Maison médicale à Virieu-le-Grand : non amortissable,
- Bâtiment base multimodale d'aviron : amortissement sur 20 ans.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

10.- Choix des offres de prêts (Actipôle et capitainerie du port de Virignin)

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de retenir les offres de prêts suivantes :

Pour le projet Actipôle Rhône Bugey

Offre de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes
→ Montant du capital emprunté : 1 900 000 €
→ Durée de l'emprunt : 20 ans
→ Taux d'intérêt fixe : 1.77 %
→ Echéances fixes mensuelles : 9 406.19 €
→ Coût du crédit : 357 485.60 €
→ Frais de commission : 2 000 €

Pour le projet Capitainerie du port de Virignin

Offre de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes
→ Montant du capital emprunté : 400 000 €
→ Durée de l'emprunt : 20 ans
→ Taux d'intérêt fixe : 1.77 %
→ Echéances fixes mensuelles : 2 508.26 €
→ Coût du crédit : 75 260 €
→ Frais de commission : 400 €

Dans les deux cas, le remboursement anticipé du prêt est possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée).

11.- Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de e-communication de l'Ain

Mme Charmont-Munet rappelle que les tarifs réglementés de vente d'électricité seront progressivement supprimés à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les sites au tarif « jaune » et « vert » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kva.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence.

Le SIEA propose d'être coordonnateur d'un groupement de commandes regroupant les communes, leur CCAS le cas échéant, et les groupements de communes du département de l'Ain.

A ce titre, il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres ou les marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La commission d'appel d'offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que sur l'adhésion de la Communauté de communes à ce dernier pour l'achat d'électricité et de services associés.

12.- Convention avec la Mairie de Belley pour le reversement des crédits d'ingénierie affectés par l'Etat dans le cadre de la mise en place d'un contrat de ville

Mme Charmont-Munet explique que dans le cadre de la mise en place d'un contrat de ville sur la commune de Belley (quartiers Clos Morcel et Brillat-Savarin) suite à la loi du 21 février 2014 réformant la politique de la ville, l'Etat a accordé à la Communauté de communes une dotation de 10 000 € dont l'affectation doit concerner :

- les prestations de diagnostic,
- les prestations d'accompagnement méthodologique,
- la prestation d'animation et de formalisation des travaux de groupe de travail,
- le cofinancement de postes dédiés.

Elle rappelle que l'objectif d'un contrat de ville est de développer un certain nombre d'actions dans les domaines de la sécurité, de la prévention, de la réussite éducative, de l'habitat, de l'emploi, de l'insertion, du développement économique et de la santé afin de réduire les écarts de vie entre le quartier et son unité urbaine mais aussi pour améliorer les conditions de vie des habitants du quartier.

Considérant que la mise en place de ce contrat de ville sera portée par la mairie de Belley concernée au premier chef par ces deux quartiers, il s'agit de mettre en place une convention permettant le reversement des crédits d'ingénierie affectés par l'Etat à la mairie.

Après présentation des différentes clauses de cette convention, le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

13.- Avenant n°10 à intervenir avec les communes membres du service ADS et la Communauté de communes Bugey Sud « Prévisionnel service ADS 2015 »

Mme Charmont-Munet rappelle que le prévisionnel 2015 du service est de 127 702,00 € à répartir par commune suivant le nombre de dossiers de l'année 2014. Ce montant est calculé après la déduction des frais d'intégration des six nouvelles communes qui adhèrent au service depuis le 1^{er} janvier 2015.

Frais d'intégration de la commune Ceyzérieu	2 706,00 €
Frais d'intégration de la commune Contrevoz	1 312,00 €
Frais d'intégration de la commune Cuzieu	697,00 €
Frais d'intégration de la commune Izieu	533,00 €
Frais d'intégration de la commune Pollieu	1 066,00 €
Frais d'intégration de la commune Saint-Germain-les-Paroisses	984,00 €

Mme Charmont-Munet donne lecture de l'avenant n°10 à intervenir entre les communes membres du service ADS et la Communauté de communes Bugey Sud. Cet avenant précise le montant de la participation pour l'année 2015 et son échéancier de versement qui peut se résumer comme suit :

								pour le 1er trimestre 2016	
		Taux d'inflation INSEE MOY année 2014	Prévisionnel 2015					57,32% de la part fixe VERSE LE 15 12 2015 POUR 1ER TRIMESTRE 2016	
		année 2015	Dossiers 2014	VERSEMENT FONCTIONNEMENT 2014 ET 2015					
Communes	PF 2014	1,00%		15/12/14	01/03/15	01/06/15	01/09/15	Calcul	arrondie
		arrondi à € le + proche	W	X	Y	Z			
Andert-Condou	894,00	903,00	17	512,00	499,00	499,00	500,00	517,600	518,000
Anglefort	3 243,00	3 275,00	82	1 859,00	2 612,00	2 612,00	2 613,00	1 877,230	1 877,000
Arbignieu	1 566,00	1 582,00	50	898,00	1 671,00	1 671,00	1 672,00	906,802	907,000
Artemare	2 620,00	2 646,00	54	1 502,00	1 628,00	1 628,00	1 627,00	1 516,687	1 517,000
Béon	894,00	903,00	22	512,00	696,00	696,00	697,00	517,600	518,000
Brens	3 243,00	3 275,00	56	1 859,00	1 588,00	1 588,00	1 587,00	1 877,230	1 877,000
Chanay	1 007,00	1 017,00	31	577,00	1 030,00	1 030,00	1 029,00	582,944	583,000
Ceyzerieu	3 458,11	3 438,11	52		2 050,00	2 050,00	2 049,00	1 970,725	1 971,000
Chazey-Bons	2 125,00	2 146,00	45	1 218,00	1 368,00	1 368,00	1 367,00	1 230,087	1 230,000
Contrevoz	1 931,89	1 931,89	29		1 143,00	1 143,00	1 143,00	1 107,359	1 107,000
Corbonod	2 907,00	2 956,00	76	1 666,00	2 440,00	2 440,00	2 440,00	1 682,915	1 683,000
Cressin rochefort	1 231,00	1 243,00	25	706,00	907,00	907,00	200,00	712,488	712,000
Culoz	4 026,00	4 066,00	136	2 308,00	4 591,00	4 591,00	4 591,00	2 330,631	2 331,000
Cuzieu	1 113,29	1 113,29	17		670,00	670,00	670,00	638,138	638,000
Flaxieu	112,00	113,00	8	64,00	294,00	294,00	294,00	64,772	65,000
Izieu	742,20	742,20	11		434,00	434,00	433,00	425,429	425,000
Magnieu	1 342,00	1 355,00	42	769,00	1 399,00	1 399,00	1 399,00	776,686	777,000
Massignieu de Rives	2 236,00	2 258,00	43	1 282,00	1 267,00	1 267,00	1 268,00	1 294,286	1 294,000
Murs et Gélignieux	671,00	678,00	17	385,00	542,00	542,00	541,00	388,630	389,000
Natages	3 355,00	3 389,00	22	1 923,00	226,00	226,00	226,00	1 942,575	1 943,000
Parves	1 342,00	1 355,00	15	769,00	335,00	335,00	335,00	776,686	777,000
Peyrieu	2 684,00	2 711,00	32	1 538,00	749,00	749,00	748,00	1 553,945	1 554,000
Pollieu	927,74	927,74	14		552,00	552,00	551,00	531,781	532,000
Saint Germain les Paroisses	1 680,85	1 680,85	25		985,00	985,00	986,00	963,463	963,000
Seysssel	1 790,00	1 808,00	45	1 026,00	1 432,00	1 432,00	1 431,00	1 036,346	1 036,000
Virieu le Grand	2 125,00	2 146,00	29	1 218,00	737,00	737,00	737,00	1 230,087	1 230,000
Virignin	2 236,00	2 258,00	78	1 282,00	2 647,00	2 647,00	2 647,00	1 294,286	1 294,000
Voignes	223,00	225,00	9	128,00	355,00	355,00	226,00	128,970	129,000
TOTAL	51 706,08	52 122,08	1 080	24 001,00	34 847,00	34 847,00	34 007,00	29 876,38	29 877,00
127 702,00									
								103 701,00	29 877,00
								133 578,00	

Mme Charmont-Munet précise que les frais d'intégration mentionnés plus haut, pour les six nouvelles communes, seront appelés par la Communauté de communes Bugey Sud en sus des montants figurant dans l'échéancier de l'année 2015.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, CULTURE, PATRIMOINE

14.- Convention avec Syndicat du Haut-Rhône pour la réalisation du dépliant « vélo, roller, canoë, aviron » édition 2015

M. Saurel, Vice-président en charge de l'économie touristique, de la culture et du patrimoine, présente à l'assemblée les termes d'une convention à intervenir entre la Communauté de communes et le Syndicat du Haut-Rhône (SHR) qui a pour objet la participation financière de la Communauté de communes (2 202,45 €) à la réalisation du dépliant Haut-Rhône « Vélo, roller, canoë, aviron » - édition 2015 qui valorise le tracé ViaRhôna sur l'ensemble du périmètre du SHR.

Il souligne que ce dépliant, très largement diffusé, est réédité chaque année afin d'intégrer toutes les modifications intervenues sur l'itinéraire.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

15.- Convention-type pour l'entretien des sentiers de randonnée

M. Saurel informe l'assemblée qu'il est envisagé de conventionner avec les clubs de randonnée (Culoz, Belley, Valromey et Office de tourisme du Rhône aux Montagnes) pour l'entretien des sentiers pédestres.

M. Saurel présente le projet de convention et notamment l'engagement des clubs. Ceux-ci s'engagent à vérifier deux fois par an (printemps et été) le bon état d'usage des circuits définis à savoir : contrôle de l'état du balisage et remise en état le cas échéant / travaux de petit entretien permettant un usage normal des sentiers / veille et information de la Communauté de Communes sur les travaux importants à réaliser.

Le coût d'entretien et de balisage est fixé à 20 € TTC / km.

M. Saurel précise que pour les sentiers à cheval sur plusieurs collectivités, des conventions tripartites pourront être mises en place, notamment avec les Communautés de communes du Pays de Seyssel ou du Valromey.

Le conseil communautaire adopte la proposition de convention à l'unanimité.

16.- Convention de partenariat avec l'association Cap sur le Rhône.

M. Saurel explique que le réseau Cap sur le Rhône fédère les musées situés au bord du Rhône qui témoignent, par leur collection, d'un pan de l'épopée de la navigation rhodanienne.

Initié par la Maison du fleuve Rhône en 2006, le dispositif a été labellisé Plan Rhône depuis 2008 jusqu'en 2013, terme du premier Plan Rhône.

Il souligne que ce réseau est interrégional et transfrontalier. Il est identifié comme une passerelle opérationnelle entre la dimension touristique et les champs culturel et patrimonial pouvant contribuer à la mise en tourisme de ViaRhôna.

Le dispositif devrait être éligible au prochain plan Rhône et avoir le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes. Les objectifs généraux du réseau sont :

- la contribution au maillage des territoires riverains et à la mise en tourisme de ViaRHôna,
- la valorisation des sites et des collections qui témoignent d'un pan de l'histoire de la navigation sur l'axe Rhône/Saône, en favorisant la diffusion de la culture du fleuve, sous l'angle large de la navigation : histoire, patrimoine, devenir, usages ...
- la mutualisation des moyens humains et financiers, le partage des connaissances et des compétences pour la mise en œuvre de projets qualifiants en direction d'un public diversifié, notamment scolaire.

Pour 2015, le programme d'actions prévisionnel est le suivant :

- valorisation et promotion des patrimoines rhodaniens,
- élaboration d'une stratégie pour le développement de projets articulant économie, culture et patrimoine avec l'optique d'étudier l'éligibilité d'une candidature aux Itinéraires Culturels Européens.

Considérant l'intérêt interrégional de ce réseau, notamment dans le cadre de la mise en tourisme de ViaRhôna, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur une adhésion de la Communauté de communes au réseau Cap sur le Rhône pour l'année 2015 au titre de son équipement culturel le musée Escale Haut-Rhône.

Le conseil communautaire adopte la proposition de convention à l'unanimité.

CADRE DE VIE

16.- Modification du règlement intérieur du transport à la demande (TAD)

M. Gerin, Vice-président en charge du cadre de vie, explique que pour les catégories de public éligibles au TAD suivantes : les personnes en recherche d'emploi, en insertion et les bénéficiaires des minimas sociaux, l'utilisation du service est possible uniquement sur présentation d'une prescription délivrée par un organisme prescripteur tel que notamment Pôle emploi, Diapason, Maison Départementale de la Solidarité.

Ce système de prescription à durée limitée, très contraignant, représente un réel frein à l'utilisation du service pour les catégories de public citées précédemment.

M. Gerin propose donc au conseil communautaire de modifier le règlement intérieur du service afin de faciliter l'accès au public éligible. La modification proposée porte essentiellement sur l'article 3-3 du règlement « *personnes ayant accès au service et pièces justificatives* ».

Les personnes en insertion, bénéficiaires des minimas sociaux ou en recherche d'emploi (inscrites au Pôle Emploi de Belley uniquement), pourront utiliser le TAD soit sur présentation d'un justificatif type carte de demandeur d'emploi, attestation de bénéficiaire du RSA, ou, si la personne n'est pas en mesure de présenter un justificatif, sur présentation d'une prescription qui sera valable pour une durée de 6 mois.

M. Gerin précise que la commission Cadre de vie qui s'est réunie le 27 mars, s'est prononcée en faveur de cette modification du règlement intérieur.

Le conseil adopte la modification du règlement intérieur à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

• SPA

M. Puthod demande comment va être géré le désengagement de la SPA concernant la convention fourrière mis en place avec la Communauté de communes.

M. Vuillerod répond qu'il ne s'agit pas d'un désengagement réel puisqu'il s'agit de mettre en place trois refuges sur le territoire communautaires qui pourraient se situer à Belley, Culoz et Saint-Benoît. Charge aux communes de capturer les chats ou les chiens errants, de les placer au sein de ces refuges et de demander à la SPA de venir les récupérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.15.

Le Président,
M. René VUILLEROD



La Secrétaire de séance,
Mme Claudine WICKE